



ARRETE 2026-078

Portant délégation de fonctions à Madame Sylvie COUSIN

Madame Nathalie DEBAISIEUX,
Maire de la Commune de LAVENTIE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu la délibération fixant le nombre d'Adjointes au Maire,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de **Madame Sylvie COUSIN** en qualité de 4^e Adjointe au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à **Madame Sylvie COUSIN**, 4^e Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1 :

En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Sylvie COUSIN**, 4^e Adjointe au Maire, est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :
Vie scolaire, Périscolaire, Jeunesse

Elle assurera les fonctions suivantes :

Participation aux différentes animations des écoles ;
Etablissement des menus de la cantine scolaire avec les différents acteurs (prestataire, directeur de l'école) en association avec le comité de pilotage;
Travail avec les directions des écoles public et privées ;
Suivi des ALSH pendant les mercredis et les vacances scolaires.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le Receveur Municipal.

Laventie, le 23 Mars 2026

La Maire de Laventie,
Nathalie Debaisieux

La 4e Adjointe au Maire
Sylvie Cousin

